

## Réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2018

20h00

### Convoqué le 23 mars 2018

Présents : Mme BOUVIER Danielle, MM. CHINCHILLA Pedro, DUC MAUGE Michel, ESCOFFIER Marcel, Mmes EYNARD Edith, MM. FERLIN Damien, GERBOUD Franck, GONTIER Hervé, GUEUNDJIAN Philippe, Mme GUIRIMAND Marie-Odile, MM. HAINZELIN Pierre LAFOREST Jean-Daniel, RAMBAUD Guy, MM. MILESI Pascal, MORIN Christian, Mmes PERROT Tiffany, TABUTEAU Vincenzina, TEZIER Evelyne, VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle

Absents excusés : Mmes BOREL Amandine (procuration à Isabelle VIGNON), LEBON Ludivine (procuration à Damien FERLIN), BARRAQUAND Angélique (procuration à Danielle BOUVIER).

Madame Mauricette VALLET a été élue secrétaire.

Le Maire rend hommage aux victimes des attentats de Trèbes et Carcassonne et fait respecter une minute de silence.

Le Maire donne lecture des décisions prises dans le cadre de ses délégations:

- décide de confier à Olivier GARNIER, Architecte, la mission d'étude de faisabilité, jusqu'à la phase Assistance pour la passation des Contrats de Travaux (ACT) dans le cadre de la construction-restructuration des vestiaires du Rugby pour un montant de 15 830,79€ HT

- décide de confier à ALP'ETUDE Ingénieurs conseils, la mission d'étude de mise en séparatif réseau rue Constant Abisset et Place Maurice FAURE pour un montant de 7 950,00 € HT

### **1-Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12 février 2018 :**

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité**

### **2-Vote comptes administratifs 2017 commune, eau et assainissement :**

Monsieur Gilles COUILLER, Trésorier, présente les comptes administratifs.

Monsieur MORIN quitte la salle au moment des votes

<b>Commune</b>	<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
Section de fonctionnement	2 200 988,92 €	2 820 246,09 € (dont 371 603,10 € résultat reporté 2016)
Section d'investissement	682 541,77 € (dont 219 869,16 € déficit reporté 2016)	434 887,70 €
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>2 883 530,69 €</b>	<b>3 255 133,79 €</b>
Excédent de fonctionnement		<b>619 257,17 €</b>
Déficit d'investissement	<b>- 247 654,07 €</b>	
<b>Résultat exercice 2017</b>		<b>371 603 ,10 €</b>

**Le compte administratif du budget « commune » 2017 est adopté à l'unanimité**

<b>Eau</b>	<b>dépenses</b>	<b>recettes</b>
Section de fonctionnement	186 170,53 €	323 786,95 € (dont 132 289,67€ excédent 2016 reporté)
Section d'investissement	156 574,74 €	62 684,84 € (dont 26 669,84€ excédent 2016 reporté)
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>342 745,27 €</b>	<b>386 471,79 €</b>
Excédent de fonctionnement		<b>137 616,42 €</b>
Déficit d'investissement	<b>- 93 889,90</b>	
<b>Résultat exercice 2017</b>		<b>43 726,52 €</b>

**Le compte administratif du budget « eau » 2017 est adopté à l'unanimité**

<b>Assainissement</b>	dépenses	recettes
Section de fonctionnement	350 040,09 €	509 331,56€ (dont 105 655,34 € excédent 2016 reporté)
Section d'investissement	250 975,73 €	307 865,14 € (dont 193 249,95€ excédent 2016 reporté)
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>601 015,82 €</b>	<b>817 196,70 €</b>
Excédent de fonctionnement		<b>159 291,47 €</b>
Excédent d'investissement	-	<b>56 889,41 €</b>
<b>Résultat exercice 2017</b>		<b>+ 216 180,88 €</b>

**Le compte administratif du budget « assainissement » 2017 est adopté à l'unanimité**

### **3- Approbation comptes de gestions 2017 : commune, eau et assainissement :**

**Les comptes de gestions dressés par le Receveur Municipal pour les budgets « commune, eau et assainissement » sont approuvés à l'unanimité.**

### **4- Affectation de résultats budgets commune, eau et assainissement :**

**Commune** : il est proposé de solder le déficit d'investissement soit **247 654,07 €**. L'excédent reporté en fonctionnement sera donc de **371 603,10 €**.

**Accord du conseil municipal à l'unanimité.**

**Eau** : il est proposé de solder le déficit d'investissement soit **93 889,90 €**. L'excédent reporté en fonctionnement sera donc de **43 726,52 €**.

**Accord du conseil municipal à l'unanimité.**

**Assainissement** : la section d'investissement présentant un excédent de **56 889,41 €**. L'excédent reporté en fonctionnement sera donc de **159 291,47 €**.

**Accord du conseil municipal à l'unanimité**

### **5- Budgets primitifs 2017 :**

Madame Isabelle VIGNON, adjointe en charge des finances et Monsieur Christian MORIN, Maire présentent les budgets primitifs.

\* **Commune** : Le budget primitif 2018 s'équilibre à 2 747 655,10 € en fonctionnement et à 1 651 857,17 € en investissement, avec un emprunt de 500 000 € et sans augmentation de la fiscalité (voir point suivant).

**Le budget primitif commune 2018 de la commune est adopté à l'unanimité.**

\* **Eau** : Le budget primitif 2018 s'équilibre à 234 056,20 € en fonctionnement et à 154 345,10 € en investissement sans emprunt.

**Le budget primitif eau 2018 de la commune est adopté à l'unanimité**

\* **Assainissement** : Le budget primitif 2018 s'équilibre à 562 623,47 € en fonctionnement et à 317 295,88 € en investissement sans emprunt.

**Le budget primitif eau 2018 de la commune est adopté à l'unanimité**

### **6- Vote du taux de contributions directes :**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour appliquer pour l'année 2018 les mêmes taux de contributions directes qu'en 2017, à savoir :**

- taxe d'habitation : 14,27%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,08%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 68,65%

**Par 21 voix pour et 2 abstentions (MM CHINCHILLA et HAINZELIN qui rappellent qu'une diminution des taux était envisagée si retour à une CAF\* nette positive).**

Le Maire précise que si la CAF nette est de nouveau positive, cela reste fragile, et qu'il serait prématuré de diminuer l'effort fiscal.

\* Capacité d'Autofinancement

### **7- Subvention classes transplantées école Pasteur :**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité participer à hauteur de 11€ par nuit et par élève St Jeannais scolarisé à l'école élémentaire Louis Pasteur pour la classe de neige qui s'est déroulée du 5 au 9 février 2018 à Font d'Urle soit : 45 enfants x**

**11 x 4 nuits = 1 980€**

## **8- Subvention associations :**

Tiffany PERROT, adjointe fait les propositions suivantes :

Amicale Boule du Royans	300.00 €
FNACA	300.00 €
Pionniers du Vercors	300.00 €
Amicale Personnel Communal	1 900.00 €
Comité d'animation de la Matinière	1 000.00 €
Comité de jumelage	800.00 €
Comité des fêtes	2 000.00 €
Union Fédérale Anciens Combattants	300.00 €
O.C.C.E (école Pasteur)	7 300.00 €
Coopérative scolaire (école maternelle) O.C.C.E	3 700.00 €
L'Estrade- TOOTLECK	1 000.00 €
Comité des Laboureurs	3 000.00 €
Croix rouge	500.00 €
Royans d'Hier et d'Aujourd'hui	700.00 €
Les yeux fertiles	1 500.00 €
Aéromodélisme Club	300.00 €
Pôle santé	850.00 €
El condor	100.00 €
	-----
<b>TOTAL</b>	<b>25 850.00 €</b>

M. ESCOFFIER est réticent à subventionner « El Condor » qui est un journal d'opinion. Monsieur MORIN répond que le journal valorise le patrimoine du territoire par ses photos et ses articles et que dans la nouvelle version il n'y aura plus de « plumes » (jugements de valeur). Mme TEZIER préférerait que la commune lui achète les photos dont elle aurait éventuellement besoin.

**Accord du conseil municipal par 18 voix pour, 2 contres (MM ESCOFFIER et HAINZELIN) et 3 abstentions (Mmes GUIRIMAND, TEZIER et M. CHINCHILLA).**

## **9- Demande de subvention DRAC pour achat livres médiathèque :**

Le Maire informe le conseil municipal que la DRAC subventionne le renouvellement et le développement des collections à l'occasion de l'ouverture d'une bibliothèque. La commune peut en bénéficier dans le cadre des travaux d'aménagement des futurs locaux de la médiathèque.

L'objectif est de renouveler les collections livres afin de les rendre plus attractives. Le budget prévisionnel est de 10 000€ réparti de la façon suivante :

Nature	Prix moyen hors taxe	Montant HT	Subvention DRAC	Dépenses Commune
Acquisition 667 livres	15 €	10 000 €	4 000 €	6 000 €
<b>Total</b>		<b>10 000 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>6 000 €</b>

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour solliciter une subvention auprès de la DRAC d'un montant de 4 000€.**

## **10 Demandes de subventions mise à jour schéma directeur eau :**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour solliciter une aide de l'Agence de l'eau et du Département pour la mise à jour du schéma directeur d'eau potable de la commune. Le montant de l'offre s'élève à 14 500 € HT.**

### **11- Demande de subventions reprise conduite eaux usées sur Pont de Pierre :**

Le Maire informe le conseil de l'obligation du changement et de la mise aux normes de la conduite du réseau assainissement sur un encorbellement (Pont de Pierre). Ces travaux peuvent faire l'objet de subventions

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour solliciter une aide de l'Agence de l'eau et du Département pour l'étude et les travaux de changement et mise aux normes de la conduite du réseau assainissement sur un encorbellement. Le coût prévisionnel des travaux d'élève à 52 440,00€ HT**

### **12- Demande de subvention schéma directeur réseau chaleur :**

Le Maire rappelle que le contrat de concession relatif à la distribution publique de chaleur par réseau arrive à terme en juin 2020. Avant que de lancer une procédure visant à contractualiser avec un exploitant au-delà de la date précitée, la commune propriétaire du réseau a l'obligation légale d'établir un Schéma directeur.

Ce schéma peut faire l'objet de subventions, notamment auprès de l'ADEME

**Accord du conseil municipal à l'unanimité, pour solliciter les subventions auprès de l'ADEME et des différents organismes pour l'établissement d'un schéma directeur du réseau chaleur.**

### **13 Travaux ONF :**

Monsieur Guy RAMBAUD présente les travaux proposés en forêt communale par l'ONF (entretien périmètre, parcellaire, etc..) pour un montant estimatif de 3 275,00€ HT.

### **14- Vente des coupes de bois 2018 :**

**Accord du conseil municipal pour mettre en vente sur pied par les soins de l'Office National des Forêts les coupes dans les parcelles n°13 et 16**

### **15- Versement participation école Jeanne D'Arc :**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour verser la participation communale année scolaire 2017/2018 due pour les enfants Saint-Jeannais scolarisés en primaire et maternelle à l'école Jeanne D'Arc et qui s'élève à 16 330 € décomposée comme suit :** primaire :  $95€ \times 14 = 8\ 330$ , maternelle (à partir de 3 ans) :  $1\ 000€ \times 8 = 8\ 000 €$

### **16- Prolongation convention prêt terrain aéromodélisme :**

Le Maire rappelle que par délibération n°32 du 9 mai 2017, la commune l'a autorisé à signer une convention avec l'association « Aéro Modèle Club du Royans » pour mise à disposition du terrain communal situé quartier des Chaux, cadastré AH 376 d'une superficie de 29820 m<sup>2</sup> pour la pratique de son activité d'aéromodélisme.

La convention arrivant à échéance le 9 mai prochain, le Maire propose de la prolonger pour une durée de 1 an soit jusqu'au 9 mai 2019.

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour prolonger la convention pour une durée de un an (soit jusqu'au 9 mai 2019) et dans les mêmes termes.**

### **17- Convention proximité centre social « La Paz » :**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour poursuivre, par convention, les actions entreprises depuis 2011 dans le cadre du projet d'animation de proximité et de développement local en partenariat avec le Centre Social « La Paz ».** La convention est signée pour l'année 2018, le montant de la participation communale s'élève à 7 517€.

M ESCOFFIER demande que soit remis par le centre social un compte rendu d'activité des jardins familiaux

### **18- Convention SAUR :**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour signer avec la SAUR une convention pour mission d'assistance technique du service de l'alimentation en eau potable (durée 4 ans, coût : 2 200,00€ HT annuel).**

### **19- Tarif au mois camping municipal :**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour appliquer à l'année un tarif au mois pour la location des chalets au camping municipal et de fixer ce tarif à 650€ par mois.**

### **20- Création postes saisonniers camping municipal :**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour créer pour la saison 2018 au camping municipal:**

- deux postes saisonniers d'adjoint technique à temps complet, du 1<sup>er</sup> avril au 30 octobre 2018
- un poste saisonnier d'adjoint technique à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet au 2 septembre 2018

## **21- Demande de subvention CNDS vestiaires rugby :**

Le Maire rappelle que le projet construction-restructuration des vestiaires du stade de rugby municipal, a été approuvé. Il précise que ce projet peut faire l'objet d'une subvention de la part du CNDS (Centre national de Développement du Sport).

**Accord du conseil municipal par 22 voix pour (Monsieur GUEUNDJIAN ne participant pas au vote) pour solliciter le CNDS pour une subvention concernant la construction restructuration des vestiaires du stade de rugby (dont création vestiaires féminins).**

## **22- Questions diverses :**

- Mme TEZIER aborde le sujet de l'implantation des nouveaux locaux de la Communauté de Communes Royans-Vercors. 2 sites sont actuellement à l'étude : l'ancienne trésorerie à Saint-Jean et la maison familiale de Sainte-Eulalie. Mme TEZIER souhaite que la commune se positionne, préférant voir les locaux rester dans le bourg centre. Monsieur MORIN partage cet avis et a déjà entamé une réflexion sur la possibilité d'intégrer les locaux communautaire dans la mairie de Saint-Jean et ses annexes Il interroge le conseil municipal sur cette proposition qui fait l'unanimité.

Un courrier sera adressé au Président de la Communauté de Communes demandant que la mission confiée au CAUE pour l'étude des diverses possibilités soit étendue aux locaux de la mairie de Saint-Jean-en-Royans.

- Prochain conseil municipal : mardi 22 mai à 20h

Séance levée à 23h00